

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 02 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FÉRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude.

Absents : POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia.

Date de convocation et affichage :

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 8 – Présents : 7 – Absents 1.

Délibération n°2024- 020 :

OBJET DE LA DELIBERATION

Autorisation de passer un contrat d'intérim.

Monsieur le maire fait part de la nécessité de passer un contrat avec l'agence ADEL INTERIM afin de disposer d'une intérimaire dans l'attente du retour à Pruines de l'agent actuellement en détachement à l'école de Nauviale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise monsieur le Maire à avoir recours à l'agence ADEL INTERIM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du :

12 JUL. 2024

Le maire
Christian POUGET

12 JUL. 2024

